



Communauté Economique des
Etats de l'Afrique Centrale

PADCRE-CEEAC

Projet d'Appui au Développement du Cadre Institutionnel et Règlementaire de l'Electricité en Afrique Centrale



Banque Africaine de Développement

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°026/CEEAC/PADCRE/2024 [SERVICES DE CONSULTANT (FIRME)]

RECRUTEMENT D'UN SERVICE DE CONSULTANT (FIRME)
POUR ORGANISER TROIS (3) ATELIERS D'EXAMEN DE
DOCUMENT DE POLITIQUE ENERGETIQUE REGIONALE ET
SON PLAN D'ACTION (MALABO, BUJUMBURA ET BANGUI)

Secteur : Energie

Financement : Fonds Africain de Développement (FAD)

DON : N°2100155041076

PROJET : P-Z1-FA0-191

1. La Commission de la CEEAC a reçu un Don du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) agissant en qualité d'Administrateur de l'enveloppe régionale du Fond Africain de Développement (FAD-15) pour financer le Projet d'Appui au Développement du Cadre institutionnel et Règlementaire de l'Electricité de l'Afrique Centrale (PADCRE), sur trois (3) ans. Le Projet prévoit, dans le cadre de sa composante 4 " Gestion et coordination du Projet " le recrutement d'une firme pour l'appuyer dans la réalisation des activités d'organisation d'une part, des réunions des organes de gouvernance du projet et de celles des Ministres en charge de l'énergie de la CEEAC et d'autre part, des ateliers régionaux d'examen et de validation des conclusions des études réalisées dans le cadre du Projet dans les Etats membres de la CEEAC.
2. Le présent avis à manifestation concerne le Service de consultant (Firme) pour organiser trois (03) ateliers d'examen de document de politique énergétique régionale et son plan d'action qui seront tenus successivement à Malabo (Guinée Equatoriale) à Bujumbura (Burundi) et à Bangui (République Centrafricaine).
3. La préparation et l'organisation de chaque rencontre seront de la responsabilité du Consultant sous la supervision du Coordonnateur de la Cellule d'Exécution du Projet PADCRE. Chacune des rencontres sera organisée selon un chronogramme validé dans le rapport de démarrage du Consultant et confirmé à chaque fois de commun accord entre le consultant et la Coordination de la Cellule d'Exécution dudit Projet.
4. Les obligations du Consultant sont les suivantes :
 - Proposer, avec l'appui du Pays hôte, les hôtels et les prestataires des services (Communication, interprétariat simultané, hôtesse, restauration) ;
 - Prendre en charge les frais de transport international (Billets d'avion aller/retour en classe économique) des participants ;
 - Prendre en charge les frais d'hébergement des participants ;
 - Prendre en charge les frais de séjours des participants, de transport urbain des Experts du pays abritant l'atelier régional et les frais terminaux des experts venant des Etats membres de la CEEAC (hors Pays abritant l'atelier)
 - Prendre en charge les frais de restauration par jour de la tenue de l'atelier régional : (a) deux pause-café et une pause-déjeuner ; (b) de l'eau sur les tables, à raison de trois bouteilles de 33 cl par participant ;
 - Prendre en charge les coûts de la logistique de l'atelier (Location de salle de réunion, location salle de secrétariat, service interprétariat simultané à raison de 2 personnes par langue de la Communauté, location de matériel d'interprétariat, Hôtesse, location d'un mini bus pour le transport des participants, location véhicule pour l'équipe de la Cellule d'Exécution du Projet, visibilité et communication, fourniture de bureau et reprographie).
 - Rembourser les frais de visa d'entrée dans le pays abritant l'atelier régional (maximum dix personnes).

5. Le mode de sélection pour ces services est la Sélection basée sur les qualifications du consultant (SQC).
6. La Commission de la CEEAC invite les firmes à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Bureaux d'Etudes intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations dans le domaine de l'événementiel (documentation, référence de prestations similaires antérieures, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).
7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, Edition octobre 2015, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>
8. Les Firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires durant les horaires administratifs de la Commission de la CEEAC sis à Libreville (7H30 à 15H30), du lundi au vendredi, les jours ouvrables, à l'adresse ci-après :
Cellule d'Exécution du PACDRE/ Commission de la CEEAC
BP : 2112 Haut de Gué – Gué. Libreville – (Gabon)
Tél. : (+241) 44 47 31 / (+241) 04 287 549 ;
E-mail : desire.ndemazagoa@ceeac-eccas.org avec copie à nduwibona2018@gmail.com
9. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés par voie électronique (courriel) à l'adresse courriel ci-après : desire.ndemazagoa@ceeac-eccas.org avec copie à nduwibona2018@gmail.com au plus tard **le 17 janvier 2025 à 15h00** (heure locale) et porter expressément la mention suivante :

« Service de consultant (Firme) pour organiser trois (03) ateliers d'examen de document de politique énergétique régionale et son plan d'action »

Cellule d'Exécution du PADCRE

A l'attention de : Monsieur Désiré Armand NDEMAZAGOA

Chef de Projet du PADCRE.

Commission de la CEEAC

644 Boulevard Omar BONGO ONDIMBA

BP : 2112 Libreville – (Gabon)

Tél. : (+241) 44 47 31 / (+241) 04 287 549.